

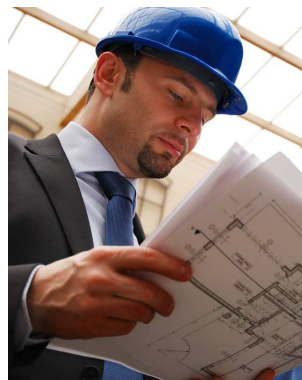
Fiche Métier



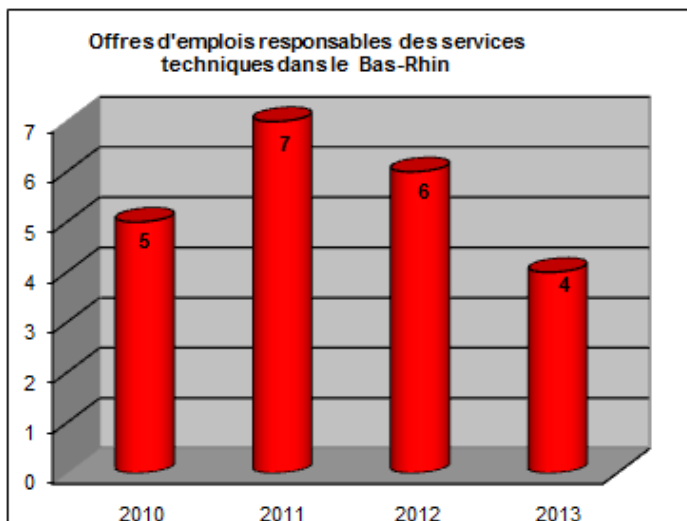
RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Dirige, coordonne et anime l'ensemble des services techniques. Pilote les projets techniques de la collectivité ou de l'établissement.

Le responsable des services techniques dirige l'ensemble des opérations d'investissement des équipements publics communaux, participe à la programmation, à l'élaboration et à la conduite de l'ensemble des projets d'aménagement ou de construction.



Cadre statutaire: Catégorie: A,B,C Filière: Technique Cadre d'emploi: Ingénieurs / Techniciens



L'accès à l'emploi

Service concours /
emploi / recrutement:

Pour toute question liée :

- à l'emploi : gpec@cdg67.fr
- aux concours : concours@cdg67.fr

Les activités principales

Assurer la direction, le management des ressources, la coordination et l'animation des services techniques

- Management du service technique, de l'équipe technique
- Garantir la faisabilité des projets techniques de la collectivité
- Elaborer et mettre en œuvre le suivi des projets et des programmes de travaux (définition des besoins, études de faisabilité...)
- Veille au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti de la collectivité territoriale
- Rédiger ou participer à la rédaction des cahiers des clauses techniques nécessaires à la passation des marchés publics et assurer le suivi technique des chantiers
- Conseiller et apporter une assistance technique aux équipes, services, élus, directions
- Elaborer le budget du service technique et en suivre l'exécution
- Veille juridique et réglementaire

Relations fonctionnelles et hiérarchiques

Rattaché à la Direction Générale des Services



Les qualités requises

- Sens de l'autonomie et de l'initiative
- Sens aigu de la négociation
- Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse
- Capacités à communiquer et à mobiliser
- Force de proposition

Les compétences requises

- Connaissances dans le domaine technique
- Aptitudes managériales (encadrement et motivation d'équipe, conduite de réunion, accompagnement au changement, gestion de conflit...).
- Connaissances des règles des marchés publics et des finances locales
- Aptitudes relationnelles pour fédérer les acteurs autour d'un projet
- Capacité à initier, construire et assurer les suivis de projets de longue durée

Références juridiques :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Décret 90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux